*(Août 2021)*

****ARRETE N° ………………………………………

**portant suspension de fonctions *(pour les fonctionnaires)* ou du contrat *(pour les contractuels)* d’un agent soumis à l’obligation vaccinale**

M./Mme …………………………………….......

**Logo Collectivité**

*Les éléments en italique bleu ne doivent être conservés que si la collectivité ou l’agent sont concernés.*

**Le Maire *(Le Président)*,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, notamment son article 12,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment ses articles 49-1 et 49-2,

Considérant que M.*(Mme)*......................................

* exerce ses fonctions dans un établissement dont le personnel est soumis à l’obligation vaccinale en application des textes susvisés,

OU

* exerce une profession de santé soumise à l’obligation vaccinale en application des textes susvisés,

OU

* exerce la fonction de psychologue, psychothérapeute, ostéopathe ou de chiropracteur, soumise à l’obligation vaccinale en application des textes susvisés,

OU

* exerce ses fonctions dans les mêmes locaux qu’un ou plusieurs professionnel(s) de santé(s) ou qu’un psychologue, psychothérapeute, ostéopathe ou chiropracteur, ce qui le soumet à l’obligation vaccinale en application des textes susvisés,

Considérant que M.*(Mme)*......................................n’a pas été en mesure de présenter l’un des justificatifs requis, à savoir *a minima*, avant le 15 septembre, un test de non-contamination par la Covid-19 de moins de 72h, puis, entre le 15 septembre et le 15 octobre, un justificatif d’administration d’une dose de vaccin dont le schéma vaccinal comprend plusieurs doses ainsi qu’un test de non-contamination par la Covid-19 de moins de 72h, et, après le 15 octobre, un justificatif de statut vaccinal complet, ou, à défaut de ces justificatifs, un certificat de rétablissement délivré sur présentation d'un test positif de plus de 11 jours de moins de 6 mois ou un certificat de contre-indication à la vaccination ; qu’il a donc interdiction d’exercer son activité ;

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

A compter du ...............................(*date du jour où l’absence de justificatif a été constatée ou lendemain du dernier jour de congé ou de RTT)*, M.*(Mme)*......................................est suspendu de ses fonctions. *(pour les fonctionnaires)*

**OU**

Le contrat de travail de M.*(Mme)*......................................est suspendu. *(pour les contractuels)*

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, la rémunération de M*(Mme)*...................................est suspendue. Cette période n’est pas considérée comme une période de service effectif, notamment pour l’acquisition des droits à congés annuels. De même, cette période n’est pas prise en compte pour le calcul des droits à l'avancement et à la retraite. En revanche, l’agent conserve le bénéfice des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles il a souscrit.

**ARTICLE 3 :**

La suspension prend fin le jour où l’agent présente l’un des justificatifs requis, ou, le cas échéant, le jour où il reprend ses fonctions avec l’accord de son employeur en télétravail ou sur un autre poste.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l’intéressé*(e)*

Ampliation adressée au :

* Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
* Comptable de la Collectivité,
* à l’intéressé*(e)*

Fait à …… le …….,

Le Maire *(Le Président)*,

*(Prénom, nom et signature)*

Ou par délégation,

*(Prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(Le Président)*,

* certifie le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr/)

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :